

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

COMPTE RENDU DE SEANCE

30 septembre 2025 | 17h30 – Salle du Forum– Balaruc le vieux

Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent/ Représenté/Excusé / Absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	P	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	R	M. GARCIA
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSC	R	M. GARCIA
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	R	M. BIGNON
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	P	
	Mairie de Gigean	Monsieur Jacques BERGE	A	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	P	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	P	
	Mairie de Mèze	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT	P	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	A	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	P	
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	A	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	A	
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	P	
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thau	Madame Maryalis CARMEL	R	M. SABATIER
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Loïc LINARES	R	M. RIBES
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Max SAVY	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Thierry BAEZA	R	M. DALBIGOT
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Madame Gwendoline CHAUDOIR	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	E	
	Syndicat du Bassin du Lez	Monsieur Jérôme MOYNIER	P	
	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	R	M. SABATIER
	Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	E	
	Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	Monsieur Serge PESCE	A	
	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	Monsieur Christophe MORGIO	E	

Usagers	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Occitanie	Monsieur Emmanuel BASSINET	A	
	Prud'homme de Thau-Ingril	Monsieur Jean-Marie RICARD	R	M. GUIRAUD
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Monsieur Fabrice GRILLON	E	
		Monsieur Patrice LAFONT	E	
	France Nature Environnement	Monsieur Eric VINDIMIAN	P	
	Association ADENA	Madame Julie BERTRAND	R	Mme CONSTANTIN
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur Christophe FERNIQUE	A	
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Julie CATHERINOT	E	
	La coopération agricole Occitanie	Monsieur Jean Yves ROUILLE	E	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Madame Pauline CONSTANTIN	P	
	Fédération des Industries Nautiques	Monsieur Thierry LESIEUR	P	
	Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer Occitanie	Monsieur Christian GUIRAUD	P	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	Monsieur Michel BOIVIN	P	
	Conservatoire des Espaces Naturels	Monsieur Rémi JULLIAN	E	
	Comité départemental du Tourisme		E	
	Voies navigables de France	Madame Emilie COLLET	E	
Etat et ses établissements publics	Préfecture de l'Hérault	Madame Pascale FIEVET	E	
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur Pierre VINCHES	R	Mme GARCIA
	Agence Régionale de Santé		A	
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant	Madame Elise GARCIA	P	
	Direction Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation	Madame Sylvie ROBERT	P	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Madame Muriel RIBOT	E	

Autres personnes présentes	
Monsieur Patrick ARMENIO	SAM
Madame Céline CABAYE	Ville de Sète
Monsieur Patrick REAMOT	SAM
Madame Caroline MULLER	CD34
Madame Julie CATHERINOT	CA34
Madame Agnès D'ARTIGUES	SMBT
Monsieur Stéphane ROUMEAU	SMBT
Madame Hélène FABREGA	SMBT

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 30 juillet 2025
2. Modification du règlement intérieur de la CLE (suite au Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024)
3. Validation du Contrat de gestion intégré « Eau et Climat »
4. Présentation des travaux d'aménagement du seuil de la Vène
5. Retour sur les arrêtés sécheresse de 2025
6. Informations diverses

M. Garcia remercie la commune de Balaruc les Bains pour son accueil.

M. Garcia indique qu'en raison de l'actualité internationale, la délégation Expert Solidaire n'a pas pu maintenir sa venue en France. M. Thomas Cazalis, faisant parti de l'organisation, a informé M. Garcia que le projet pourra être reporté les 19 et 20 janvier si les conditions favorables sont réunies.

L'ordre du jour est donc modifié en ce sens et adopté à l'unanimité.

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE (Cf. Diapo 4)

L'Agence de l'Eau a demandé une modification :

« 2. Présentation du Contrat de gestion intégré « Eau et Climat »

Le nouveau contrat s'inscrit dans le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024- 2030 (PBACC) porté par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée et qui identifie les défis à relever pour notre territoire ainsi que différents paniers de solutions pour pouvoir y répondre. »

Le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité

2. Modification du règlement intérieur de la CLE (suite au Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024) (Cf. Diapos 5 à 10)

L'adoption du Décret SAGE en décembre 2024 a entraîné un besoin de mettre à jour du règlement intérieur des CLE.

Le projet de modification, qui a été discuté en Bureau de la CLE en date du 19 février 2025, vous a été transmis avec l'invitation.

Le quorum des 2/3 des membres de la CLE n'étant pas atteint, le vote sera reporter à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

H. Fabrega présente les principales évolutions, surlignées en bleu dans la présentation.

Concernant l'évolution de l'article 2 §6, H. Fabrega explique Il est possible de sanctionner les absences répétées d'un membre de la CLE (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement) (R.212-32 CE). La rédaction suivante est proposée :

En cas d'absence répétée, **soit 3 absences non justifiées** d'un membre, le président de la CLE s'informerait auprès du membre des raisons de ses absences. En fonction de la réponse obtenue, le président de la CLE peut saisir l'instance ou l'organisme ayant proposé ce membre et lui demander de proposer un nouveau représentant dans un délais de trois mois. Si aucune proposition n'est faite, ou si le membre a été nommé après avoir été sollicité par le préfet, celui-ci désigne un nouveau membre.

M. Garcia rappelle que cet article a pour seul objectif de permettre sensibiliser les membres de la CLE sur l'importance d'être actif au sein de cette commission, et de permettre d'avoir une représentativité correcte dans chacun des collèges.

3. Validation du Contrat de gestion intégré « Eau et Climat » (Cf. Diapos 12 à

M. Garcia remercie Mme Elise Garcia de l'Agence de l'Eau pour sa présence et remercie M. Jean Luc Rivière de l'Agence de l'Eau pour son accompagnement tout au long de la démarche et son investissement. Il remercie également l'ensemble des partenaires et notamment les maitres d'ouvrages des actions pour avoir réussi à co construire le Contrat « nouvelle génération », Eau et Climat. Il rappelle qu'une première présentation du CGIEC a été faite à la CLE le 1er juillet dernier.

Le nouveau contrat s'inscrit dans le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024- 2030 (PBACC) porté par l'Agence de l'Eau et qui identifie les défis à relever pour notre territoire ainsi que différents paniers de solutions pour pouvoir y répondre. Le territoire de Thau a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un contrat labellisé « Eau et Climat », ce qui a contraint le calendrier.

M. Garcia donne la parole à E. Garcia, A. d'Artigues et H. Fabrega pour présenter le projet de contrat à la CLE.

E. Garcia souligne la qualité du travail fourni par le SMBT et notamment A. d'Artigues qui a permis de faire vite, ambitieux et qualitatif pour finaliser une version du contrat aujourd'hui soumise à validation de la CLE. Elle souligne également l'engagement de l'ensemble des partenaires, financeurs et maitres d'ouvrages pour avoir répondu dans des temps très contraints. Elle rappelle que la notion de gestion intégrée reste importante à maintenir sur le territoire de Thau à travers ce 6ème Contrat.

Ce contrat répond bien aux contraintes de l'Agence de l'Eau : il respecte les orientations fondamentales et le programme de mesures (PDM) du SDAGE, et de leur déclinaison opérationnelle qu'est le programme d'action opérationnel territorial (POAT). Il s'inscrit également dans le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024- 2030 (PBACC) porté par le Comité de bassin et qui identifie les défis à relever pour le territoire de Thau.

E. Garcia indique qu'un point important pour l'Agence de l'Eau réside dans le fait que le CGIEC affiche une gouvernance claire et qui démontre une maturité du territoire : la CLE sera l'instance de validation et de suivi du Contrat et le SMBT structure animatrice de sa mise en œuvre et de son évaluation. Elle rappelle que le projet a été examiné par la Misen le 11 septembre 2025, qui a rendu un avis favorable sans réserve.

A d'Artigues présente ensuite le contexte, le contenu ainsi que le calendrier du CGIEC (Cf. diapo 13 à 41).

Le Contrat s'étend sur 5 ans 2025-2029, avec possibilité d'avenant à mi-parcours lors du bilan. Le périmètre du contrat intègre le périmètre du SAGE, du PAT et de la démarche DLAL.

A. d'Artigues rappelle ensuite les principales étapes préparatoires au contrat depuis juillet 2024 ainsi que la structuration du CGI EC. Pour chacun des axes, quelques exemples d'actions proposées par les acteurs du territoire sont donnés.

3 axes thématiques

- Protection des ressources, des milieux et des écosystèmes
- Aménagement durable du territoire et sobriété en eau

- Résilience économique de territoire

1 axe transversal

- Animation territoriale

E. Garcia rappelle que la Misen, pour établir son avis favorable, a été particulièrement attentive à ce que les actions du CGIEC répondent au PBACC, du SDAGE et du PAOT.

H. Fabrega présente à la CLE les éléments qui permettent d'identifier comment le CGIEC permet de répondre aux objectifs du SAGE Thau Ingril (**cf. Diapos 42 à 47**)

Echanges :

En réponse à V. Sabatier, A d'Artigues confirme que le CGIEC intègre des actions qui correspondent à la mise à jour du Plan de réduction des rejets à la Lagune.

V. Sabatier demande si le calendrier d'élaboration du CGIEC a permis la prise en compte des documents stratégiques portés par la CLE : Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et Plan de gestion stratégique des zones humides. H. Fabrega confirme qu'un travail a été réalisé avec les EPCI et l'Agence de l'Eau pour inscrire des actions estimées comme prioritaire dans les documents stratégiques.

En réponse à V. Sabatier concernant la gestion hydraulique du Bagnas, M. Garcia rappelle la vigilance qui a été demandée lors du Comité de gestion du Bagnas. H. Fabrega complète en rappelant qu'une méthodologie a été proposée par l'Adena pour mettre en place une année de suivis qualité avant de mettre en œuvre le nouveau plan de gestion hydraulique, après concertation dans le cadre du Réseau de suivi lagunaire (ROL).

A. Daloz, rappelle l'importance de prendre en compte les effets du changement climatique à moyen et long terme dans l'ensemble des projets de restauration des milieux aquatiques. H. Fabrega complète se propos en indiquant que le CGIEC inscrit une action spécifique pour définir une stratégie territoriale d'adaptation des milieux aquatiques aux changements climatiques.

V. Sabatier, sur la question de l'infiltration dans les sols, s'interroge sur l'impact du « tout infiltration » sur les apports d'eau douce à la Lagune. E. Garcia indique que sur les dispositifs de désimperméabilisation ou d'infiltration, seules les premières pluies sont concernées et qu'il y aura toujours du ruissellement sur les pluies plus importantes.

Sur la question des actions « inondation », E. Garcia rappelle que l'Agence de l'eau accompagne financièrement les EPCI sur les études préalables qui comprennent des réflexions sur les possibilités de solutions « mixtes » qui allient restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et lutte contre les risques d'inondation. L'Agence se donne ainsi la possibilité d'aider financièrement des projets qui auraient des bénéfices pour les milieux aquatiques en phase travaux.

Décision de la Commission Locale de l'Eau Thau-Ingril

Le Contrat de Gestion Intégrée Eau et Climat du Bassin de Thau, par sa mise en œuvre, permettra de répondre

- Aux défis du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique pour le bassin de Thau
- Au SDAGE et son Programme d'action territorialisé
- Aux dispositions du SAGE Thau Ingril

La CLE émet un avis favorable à l'unanimité sur le CGIEC 2025-2029.

4. Présentation des travaux d'aménagement du seuil de la Vène (Cf. Diapos 50 à 55)

P. Arménio présente les travaux d'aménagement du seuil de la Vène, favorable à la continuité de l'Anguille, conformément au Plagepomi.

5. Retour sur les arrêtés sécheresse de 2025 (Cf. Diapos 56 à 53)

H. Fabrega présente les arrêtés sécheresse consécutifs de mai 2025 à septembre 2025 concernant la zone 7 dont dépend le Bassin de Thau.

6. Questions diverses

M. Garcia informe la CLE de la tenue de l'évènement multi thématiques et multi partenarial Ora Maritima les vendredi 17 et samedi 18 octobre 2025.

En l'absence d'autre point à aborder ou de remarque des membres de la CLE, Monsieur Michel GARCIA remercie les personnes présentes pour les échanges et clôture la séance à 19h40.